



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France
24 bd de l'hôpital 75 005 Paris
01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77
Fax : 01.40.26.49.13
Site : www.sudce.com
Email : sudceidf@orange.fr

facebook : SUD BPCE



INFO CE DU 31 AOÛT

➔ DIRECTEURS D'AGENCE "NOMADES"

Jusqu'à la fusion de 2008, les conseillers commerciaux et financiers pouvaient occuper des postes de roulants. Depuis, sans aucune raison valable, ces postes ont été supprimés. Seuls subsistaient les AGC et RGC roulants qui sont remis en cause par la réorganisation de la BDD.

C'est dans ce contexte que le directoire annonce la création de directeurs d'agence "Nomades" pour la fin de l'année 2012. **Sud** revendique des roulants dans le réseau commercial sur les emplois de Coco, Cofi, AGC, RGC et DA. *A priori*, la création des DA "Nomades" devrait nous satisfaire. Mais ça n'est pas aussi simple.

La gestion de carrière des directeurs d'agence, vieux serpent de mer de la CEIDF, s'en trouvera-t-elle améliorée ? Le fonctionnement aujourd'hui erratique de certaines agences en sera-t-il stabilisé ? Personne et surtout pas le réseau, ne peut l'affirmer car cela ne semble pas être tout à fait l'objectif recherché.

En effet, le directoire créerait 10 à 15 postes de DA "Nomades" qui effectueraient des remplacements, de plus ou moins longue durée, sur les 350 agences de plein exercice. Seuls 2 à 3 postes par DR, c'est peu au regard des territoires à couvrir.

La voie de garage avant le départ ?

Le réseau créerait ces postes sans appel d'offres, sans publicité aucune. Les "volontaires" seraient recensés, approchés et désignés par le réseau. Le DRHS, quant à lui, cible, entre autre, les DA anciens, "fatigués" de tenir une agence en permanence. C'est là que le bât blesse. Incapable de proposer des chemins de carrière aux DA, le directoire aurait trouvé un moyen de faire de la place aux plus "jeunes" en conduisant les anciens sur une voie de garage avant un éventuel départ en retraite. Et ce, pendant 2 à 5 ans.

On n'attire pas les mouches avec du vinaigre

Pourtant, le recrutement intervenant souvent avec un temps de retard, un poste peut donc rester vacant des semaines, voire des mois avant l'embauche et l'affectation d'un nouveau DA. Remplacer les absences longues maladie ferait également partie des missions des "Nomades".

Le DRHS réfutant toute nécessité d'une prime, ces 10 à 15 collègues accepteraient d'effectuer des centaines de kilomètres par jour ou par semaine, avec la fatigue et la tension liées, sans un centime de plus par mois ?

Et pour pas un centime de plus, ces "Nomades" devraient assurer la continuité de service à la clientèle, veiller au respect des règles de sécurité, gérer et développer le fonds de commerce, conforter la situation des collègues.

Le directoire doit améliorer son dossier

Sud réclame la création de roulants sur le réseau commercial afin de favoriser les remplacements, l'ouverture des agences et les relations avec la clientèle.

Mais, le projet de DA "Nomades" tel quel n'est pas la bonne réponse aux problèmes posés par l'absence, voire à la vacance de postes de Directeurs d'agence.

1 En effet, les territoires et distances à parcourir (totalité d'une DR) par rapport au nombre de postes créés sont très, voire trop importants.

2 Un appel d'offres est indispensable, car au-delà de la cible que le réseau s'est fixée (les anciens) d'autres DA confirmés peuvent être intéressés par ces missions de DA Nomades et partager ainsi leur savoir-faire.

3 Au vu de la technicité, de la disponibilité, des capacités d'adaptation que ce poste réclame, le versement d'une prime est indispensable. Le forfait cadre pour lequel devra opter le "Nomade" n'est pas fait pour ça et ne suffira pas, loin de là.

4 Pour **Sud**, si le réseau maintenait sa cible de DA anciens, ces postes pourraient, par exemple, être liés à des temps partiels afin de favoriser un départ en douceur de l'entreprise.

Pour Sud, si le directoire a la volonté d'améliorer durablement les conditions de travail dans le réseau et de faciliter les remplacements, il se doit de créer un volant de roulants sur les métiers d'agence : Coco, Cofi, AGC, RGC et DA.

Dernière minute

Sud gagne son procès : le benchmark interdit en CERA

Le TGI de Lyon, saisi par **Sud**, a jugé le 3/09 que : **"L'organisation collective de travail basée sur le benchmark compromet gravement la santé des salariés de la CERA et contrevient aux dispositions des art. L4121 - 1 et suivants du Code du travail.**

Défense est faite à la CERA d'avoir recours à une organisation du travail fondée sur le benchmark".